

CONVENTION

Entre La **Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole** représentée par son Président, Monsieur Eugène CASELLI, dont le siège est situé : Les Docks - Atrium 10.7 – Place de la Joliette – BP 48014 – 13567 Marseille Cedex 02

Et **L'Association Grand Luminy** représentée par son Président, Monsieur Pierre CHIAPPETTA – Parc Scientifique et Technologique de Luminy – Case 922 – Bâtiment CCIMP – 2^{ème} étage – 13288 MARSEILLE CEDEX 9,

La Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole soutien 8 filières économiques scientifiques et stratégiques dans le cadre de sa politique de développement économique. La constitution des pôles de compétitivité vient corroborer cette stratégie.

Parmi ces filières, on compte les biotechnologies. Ces technologies à forte croissance sont largement représentées sur le territoire de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, tant sur le plan scientifique qu'économique.

Le potentiel en région PACA et sur Marseille Provence Métropole est en effet important, en particulier sur le Technopole de Marseille Luminy, qui a vu la naissance de nombreuses start-up ces dernières années (Innate Pharma – Ipsogen – Trophos – Oz Biosciences – Biotech Germande ...).

Le Technopole de Marseille Luminy est un territoire à enjeux pour la Communauté Urbaine qui y investit afin d'accompagner les différentes dynamiques qui s'expriment : Plan Campus, fusion des Universités, création d'entreprises dans les secteurs biotech-santé.

Ainsi, le BHNS et la création de solutions immobilières participent grandement au développement du site. Le Technopole propose d'ores et déjà environ 20 à 25 000 m² shon.

Avec Marseille Génopôle pour la recherche publique et la valorisation de la recherche, avec Bioméditerranée pour la promotion du dispositif régional, avec l'Association Grand Luminy, l'Incubateur interuniversitaire Impulse pour la détection, la sensibilisation et la création d'entreprises ; nous disposons d'outils pour la mise en œuvre de ces développements.

L'Association Grand Luminy, créée en 1985, poursuit des actions d'animation, de promotion, participe au développement du site de Luminy et développe depuis 1995 une action d'aide à la création d'entreprises de biotechnologie.

Ouverte depuis le 1er janvier 2009, la pépinière d'entreprises biotech de Luminy fonctionne désormais à son rythme de croisière dans 1200 m² de Luminy Biotech 2, loués à MPM qui en est propriétaire.

8 entreprises y sont actuellement hébergées, ce qui représente un taux de remplissage proche de 90% et plus de 30 emplois au total.

Les services associés fournis aux entreprises sont opérationnels. De nouveaux viennent régulièrement compléter la gamme et ils sont désormais accessibles aux autres entreprises de la zone Luminy Entreprise.

Aussi, il convient aujourd'hui pour AGL de s'étendre.

Cette extension est prévue dans les surfaces vacantes de l'opération Luminy Biotech 2 soit 500 m² loués par la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole.

Pour les entreprises de la filière, cette extension permettra de :

- disposer de locaux techniques supplémentaires et complémentaires de ceux existant, offrant de nouvelles configurations adaptées.
- Rendre possible l'accompagnement d'entreprises biotechs matures dont le cycle de développement long justifie un suivi en pépinière.

Pour AGL, cette extension est une opportunité d'élargir sa gamme de services et son panel d'utilisateurs, renforçant ainsi son modèle économique.

L'Association Grand Luminy sollicite pour ce projet la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, le Conseil général des Bouches du Rhône, l'Union Européenne et le Conseil Régional Paca.

Budget synthétique de l'opération
--

Dépenses (HT)		Recettes	
		Co-financeurs	Montant
Travaux pilotés BET	467 898	CUMPM	130 000
<i>Lots de travaux pilotés par l'équipe de maîtrise d'œuvre (cloisons, ventilation...)</i>		<i>Direction Développement Economique et des Affaires Internationales</i>	
Honoraires techniques	63 455	Conseil Régional PACA	130 000
<i>Honoraires équipes BET & autres organismes de contrôle</i>		<i>Service Développement économique</i>	
Travaux hors pilotage BET	15 000	Conseil Général 13	130 000
<i>Lots de travaux pilotés par AGL</i>		<i>Service Développement économique</i>	
Equipements généraux	13 647	FEDER	210 000
<i>Equipements nécessaires au fonctionnement du bâtiment (hors équipement scientifiques)</i>		<i>Axe 1-5</i>	
Equipement scientifiques	40 000		
<i>Paillasses...</i>			
Total général dépenses projet	600 000	Total général ressources projet	600 000

Il est donc proposé que la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole accompagne l'extension de la pépinière grâce à une subvention de 130 000€.

Article 1 : Concours de MPM

Le montant total de l'opération « Extension de la pépinière Grand Luminy » s'élève 130 000 euros.

Article 2 : Modalités de versement de la participation

La participation de MPM sera versée en deux fois :

- 50% de la somme sera versée sur présentation des marchés de travaux signés par AGL représentant un engagement de 30% de la totalité du projet.
- le solde (50%) sera versé sur présentation des justificatifs afférents aux dépenses d'investissements.

Les justificatifs seront certifiés conformes par l'expert-comptable ou le commissaire aux comptes.

Article 3 : Engagements

En tant que maître d'ouvrage, AGL s'engage à donner à MPM les éléments nécessaires à l'engagement de l'opération, sa réalisation, et, plus généralement, sur tout événement survenant dans cette opération.

AGL s'engage à assurer la publicité de la participation de MPM et à rendre compte lors de toute demande de versement auprès de MPM.

Article 4 : Contrôles

Le Président de Marseille Provence Métropole se réserve le droit, avant tout paiement de demander tous documents complémentaires permettant de vérifier la bonne réalisation du projet.

Article 5 : Prise d'effet – Durée

La convention prendra effet à la date de sa notification.

La présente convention prendra fin après le dernier versement de la participation de MPM à AGL.

Fait à Marseille, le

Pour la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole,
son Président,

Pour l'Association Grand Luminy
son Président,

Eugène CASELLI

Pierre CHIAPPETTA